



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 15 juin à 20 heures à la salle du prieuré, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 3 juin 2020

PRESENTS: M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GUILLOU V., Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BAUDRY M., M BOUCHEREAU F., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., M GAULTIER J-L, Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.

EXCUSE : M CARETTE C.

POUVOIR: M CARETTE C. a donné pouvoir à M EVIN P.

Mme PASQUEREAU C. est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2020 a été approuvé.

ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES AUX ADJOINTS

M le Maire informe des délégations de fonctions attribuées aux adjoints comme suit :

- **1er adjoint : Roger CAILLER** est en charge des finances, des bâtiments, du développement économique, du commerce local et du développement durable.
- **2ème adjointe : Armelle DURAND** est en charge des affaires sociales, du cadre de vie et des associations et de la communication écrite.
- **3ème adjoint : Vincent GUILLOU** est en charge de la voirie, de l'urbanisme, de l'assainissement, des réseaux, du développement durable et de la digitalisation (réseaux sociaux et site internet)
- **4ème adjointe : Marie Edith PETITEAU** est en charge de l'enfance, de la vie scolaire et de la petite enfance

Le Conseil Municipal prend acte, et approuve les attributions des quatre adjoints.

EXERCICE DES MANDATS LOCAUX : INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

En fonction de notre population communale, il est indiqué le taux maximal autorisé pour les indemnités des élus, soit :

- Indemnité du Maire : 51.60% de l'indice brut 1027 soit 2 006.93 € brut
- Indemnité des Adjointes : 19.80% de l'indice brut 1027 soit 770.10 € brut

Il propose au Conseil Municipal en concertation avec les adjoints une diminution de l'indemnité du Maire et des adjoints :

- l'indemnité du Maire à 40 % sur l'indice terminal de la fonction publique soit 1 555.76 € Brut
- l'indemnité des Adjointes à 16% sur l'indice terminal de la fonction publique soit 622.30 € Brut
- le remboursement des frais kilométriques aux conseillers municipaux pour les réunions de la Communauté de Communes et des Syndicats

Le Conseil Municipal décide de fixer :

- l'indemnité du Maire à 40% à 17 votes pour et 2 abstentions
- l'indemnité des Adjoints à 16% à 16 votes pour et 4 abstentions

Le remboursement des frais kilométriques est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal selon le barème de l'indemnité kilométrique du centre de gestion de Loire Atlantique.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES DELEGATIONS

Commissions communales

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme à l'unanimité, à main levée, les délégués au sein des commissions communales.

M Pascal EVIN, Maire, est membre de droit de toutes les commissions.

<p><u>COMMISSION FINANCES</u></p> <ul style="list-style-type: none">- RESPONSABLE : M Roger CAILLER- M Pascal EVIN- M Vincent GUILLOU- M Bernard SOURISSEAU- Mme Armelle DURAND- Mme Marie-Edith PETITEAU- M Jean-Luc GAULTIER- M Vincent DUGUÉ- Mme Cindy PASQUEREAU	<p><u>COMMISSION URBANISME – RESEAUX (VOIRIE-ASSAINISSEMENT – ECLAIRAGE PUBLIC) - DIGITALISATION</u></p> <ul style="list-style-type: none">- RESPONSABLE: M Vincent GUILLOU- M Pascal EVIN- M Cédric CARETTE- M Jean-Luc GAULTIER- M Michel AMOSSÉ- M Michael BAUDRY- M Franck BOUCHEREAU- M Bernard SOURISSEAU- Mme Bérengère LAMBERT
<p><u>COMMISSION BÂTIMENTS COMMUNAUX</u></p> <ul style="list-style-type: none">- RESPONSABLE : M Roger CAILLER- M Pascal EVIN- M Michel AMOSSÉ- M Jean-Luc GAULTIER- Mme Audrey BARON- M Franck BOUCHEREAU- Mme Marie-Annick HERBRETEAU	<p><u>COMMISSION JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES (écoles – restauration – accueil enfance) – PETITE ENFANCE</u></p> <ul style="list-style-type: none">- RESPONSABLE : Mme Marie-Edith PETITEAU- M Pascal EVIN- M Cédric CARETTE- Mme Audrey BARON- Mme Bérengère LAMBERT- Mme Clothilde JOLIVET- Mme Cindy PASQUEREAU- Mme Cécilia FONTENEAU
<p><u>COMMISSION CADRE DE VIE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE</u></p> <ul style="list-style-type: none">- RESPONSABLE : Mme Armelle DURAND- M Pascal EVIN- Mme Valérie CLÉRO- Mme Marie-Annick HERBRETEAU- Mme Clothilde JOLIVET- Mme Bérengère LAMBERT	<p><u>COMMISSION BULLETIN – INFORMATION – COMMUNICATION</u></p> <ul style="list-style-type: none">- RESPONSABLE : Mme Armelle DURAND- M Pascal EVIN- Mme Clothilde JOLIVET- Mme Cindy PASQUEREAU- Mme Audrey BARON- Mme Cécilia FONTENEAU- M Vincent DUGUÉ

**COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,
COMMERCE LOCAL**

- RESPONSABLE : M Roger CAILLER
- M Pascal EVIN
- M Vincent GUILLOU
- M Cédric CARETTE
- M Michael BAUDRY
- M Franck BOUCHEREAU
- Mme Cécilia FONTENEAU
- M Vincent DUGUÉ

[Commission des aides sociales](#)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité vote la liste ci-dessous, composée de quatre membres parmi les élus, en plus du Président, M Pascal EVIN, pour constituer la Commission des Aides Sociales, à savoir :

- ⇒ Mme Armelle DURAND, Responsable
- ⇒ Mme Clothilde JOLIVET
- ⇒ Mme Valérie CLÉRO
- ⇒ Mme Cécilia FONTENEAU

Résultat du Vote : 19 POUR

[Commission communale d'appel d'offres](#)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par 19 voix pour :
DE COMPOSER la commission d'appel d'offres, outre M. le Maire, président de droit, ou son représentant de :

MEMBRES TITULAIRES :

- M Michael BAUDRY
- M Roger CAILLER
- Mme Marie-Edith PETITEAU

MEMBRES SUPPLEANTS :

- M Franck BOUCHEREAU
- M Jean-Luc GAULTIER
- M Michel AMOSSÉ

[Délégués communaux auprès des syndicats et chambres consulaires](#)

<u>DELEGUE CHAMBRE D'AGRICULTURE</u> - M Pascal EVIN - Mme Armelle DURAND	<u>DELEGUE CHAMBRE DES METIERS</u> - M Roger CAILLER - M Pascal EVIN
<u>1 CORRESPONDANT DEFENSE</u> - M Pascal EVIN	<u>DELEGUE MISSION LOCALE DU VIGNOBLE NANTAIS</u> - M Michael BAUDRY

<p><u>DELEGUEE MAISON DE RETRAITE</u> <u>LES PAMPRES DORES</u> - Mme Valérie CLÉRO</p>	<p><u>SEMES</u> - Titulaire : Mme Marie-Edith PETITEAU - Remplaçante : Mme Armelle DURAND</p>
<p><u>PAT'MOUILLE</u> Déléguée : Mme Armelle DURAND Suppléante : Mme Valérie CLÉRO</p>	

[Syndicat de production d'eau potable Vignoble-Grandlieu](#)

Conformément à l'article L. 5211-7 du code général des collectivités territoriales, il convient de désigner les membres appelés à siéger au comité syndical du syndicat Vignoble-Grandlieu. Résultat du vote : 19 voix POUR

Délégué titulaire	Délégué suppléant
M Jean-Luc GAULTIER	M Pascal EVIN

PRÉSENTATION DES INVESTISSEMENTS

Les adjoints ont présenté pour information aux élus chacun leur tour le budget primitif correspondant à leur attribution.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Considérant l'achat de produits supplémentaires lié au COVID 19 et à la réception d'une taxe d'aménagement non prévue, il convient de procéder au transfert de crédits et d'écritures ci-après :

M Le Maire propose les opérations suivantes :

Fonctionnement

Recette

- Article 74121 Dotation de solidarité + 11 000 €

Dépense

- Article 023 Virement à la section d'investissement + 1 000 €
- Article 60631 Fournitures d'entretien + 4 000 €
- Article 6054 Fournitures administratives + 2 000 €
- Article 6068 Autres matières et fournitures + 11 000 €
- Article 6411 Personnel titulaire - 7 000 €

Investissement

Recette

- Article 021 Prélèvement + 1 000 €

Dépense

- Article 2041511 Biens mobiliers, matériel et études + 1 000 €

Après discussion, les élus, à l'unanimité :

- **EMETTENT un avis favorable** à cette décision modificative budgétaire et autorisent le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

M le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 Mars 2013, décidant d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire communal.

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 15 mars 2020 :

- C 231 L'Ouche à Renard 175 m²
appartenant à Mme PEREZ Soizic (demandé par Me LUQUIAU à SEVREMOINE). Parcelle située en zone 1 AUB du PLU.

Déclaration reçue en mairie le 15 mars 2020 :

- E 818 Les Bois de Foire 250 m²
- E 819 Les Bois de Foire 155 m²
- E 820 Les Bois de Foire 200 m²
- E 844 Les Bois de Foire 215 m²
- E 870 Les Bois de Foire 580 m²
appartenant aux Consorts GRÉGOIRE (demandé par Me LUQUIAU à SEVREMOINE). Parcelles situées en zone 1 AUb du PLU.

Déclaration reçue en mairie le 1 avril 2020:

- E 2612 Le Champ de Foire 43 m²
appartenant aux Consorts CASSARD (demandé par Me LUQUIAU à SEVREMOINE). Parcelle située en zone 1AUb du PLU.

Déclaration reçue en mairie le 1 avril 2020 :

- E 2610 Ouche Pichon 59 m²
appartenant à BESNIER AMENAGEMENT (demandé par Me LUQUIAU à SEVREMOINE) Parcelle située en zone 1AUb du PLU.

Déclaration reçue en mairie le 9 juin 2020 :

- E 2625 Les Bois de Foire 258 m²
- E 841 Les Bois de Foire 130 m²
appartenant à Mme BELLOEIL Sophie (demandé par Me TEILLAIS à CLISSON). Parcelles situées en zone 1 AUb du PLU.

Déclaration reçue en mairie le 25 février 2020 :

- E 2548 31 rue du Vignoble 1080 m²
- E 2553 Couvent de La Regrippière 188 m²
appartenant aux Consorts BOUYER (demandé par Me PENARD à VALLET). Parcelles situées en zone Ub du PLU.

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE A SON DROIT DE PREEMPTION sur ces biens.**

PERSONNEL COMMUNAL

Avancement de grade

M le Maire fait part de la proposition faite sur le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Administratif principal 1^{ère} Classe, en faveur d'un agent communal, actuellement Adjoint Administratif principal 2^{ème} Classe à 35h00/Semaine.

Considérant l'avis favorable de la Commission Paritaire en date du 13 février 2020 et après discussion,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **La création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 1^{ère} Classe.**
- Charge le Maire de la nomination de l'agent par arrêté.

Le poste d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} Classe à 35h/semaine est conservé en cas de besoin.

Tableau des effectifs

Considérant l'avancement de grade de l'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 35h au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe pour le 1^{er} juillet 2020.

Le conseil municipal modifie le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2020 comme suit :

Service Administratif

1 Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe, 35 H
1 Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe, 35 H
1 Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe, 35 H
1 Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe, 28 H
1 Adjoint Administratif, 19,50 H pour l'Agence Postale

Le poste d'Attaché à 35 H, et les deux postes d'adjoints administratifs à 28 H et un poste d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à 35h restent ouverts mais non pourvus, en cas de besoin.

Service Voirie

1 Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe, 35 H
1 Adjoint Technique à 35h

Deux postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, 2 postes d'adjoints techniques et le poste d'agent de maîtrise principal restent ouverts en cas de besoin, mais non pourvus.

Ecole

1 Agent Territorial Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles (ATSEM), 25.08 H/35 H

Le poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à 10,15^{ème} /35 H est non pourvu, dû à la fermeture d'une classe.

Animation

5 Adjoints d'Animation, 3,15H/35 H Temps annualisé, Postes non pourvus
1 Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ère} classe, 15,04 H/35 annualisé, Poste non pourvu
1 Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe, 25.46 H/35

La commune a embauché :

✚ 3 Adjoints d'Animation en CDD sur une période de 10,5 mois, de fin août 2019 à Juillet 2020 pour les temps d'animation péri-éducatifs dans le cadre des rythmes scolaires.

✚ 1 adjoint d'animation principal 1^{ère} classe contractuel en CDD sur 1 an du 23 août 2019 au 22 août 2020 pour coordonner les TAP et la pause méridienne.

Pause Méridienne

3 Emplois d'agents de surveillance, en CDI, 4,27/35 H Temps annualisé, suite à la reprise d'activité.

✚ 2 postes d'Adjoint d'Animation, en CDD au titre de l'accroissement d'activité, à 1H30 par jour scolaire pour la pause méridienne.

Entretien Locaux

1 Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe 31,50/35 H
1 Adjoint Technique, 19/35 H

Un poste d'adjoint technique à 31h50/semaine reste ouvert mais non pourvu.

L'ensemble du personnel représente 8.55 équivalents temps plein pour 18 agents, et 1 saisonnier l'été au service technique.

RASED : CONVENTION ET FINANCEMENT

M Le Maire explique le principe du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED).

Ce réseau permet à des enseignants spécialisés et des psychologues de l'éducation nationale des RASED de dispenser des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en difficultés. Ces aides sont pédagogiques ou rééducatives. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Il est donc proposé de conclure une convention avec la commune de Vallet qui coordonnera le RASED pour les communes du secteur de VALLET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'Approuver** la proposition que la commune de Vallet coordonne le RASED
- **d'Approuver** la participation par élève à 1.50€
- **d'Autoriser** le Maire à signer une convention de partenariat.

CESSION MOBILIERE : FOURGON

Monsieur le Maire explique que le service technique dispose d'un fourgon de marque PEUGEOT pour les besoins du Service.

Ce fourgon a été mis en service en 2007.

Bien qu'en état de marche, il est cependant vétuste et il y a beaucoup de frais à prévoir.

Le coût des réparations devenant trop élevé au regard de la valeur vénale de l'engin, il a été décidé de procéder à son remplacement.

Le contrôle technique n'étant pas valide, la commune ne peut pas le céder à un particulier.

Le Conseil Municipal propose de le céder à la casse ou au SDIS (Service d'Incendie et de Secours) ou à le vendre à un professionnel.

Temps d'Activités Péri-Educatives (TAP) : Remboursement 3^{ème} trimestre

M Le Maire informe que les Temps d'Activités Péri-éducatifs sont payants soit en une fois ou en trois fois. Certaines familles ont payé en une fois pour l'année scolaire 2019-2020. Suite au confinement, les enfants n'ont pas eu de TAP pendant cette période.

M Le Maire propose trois scénarios :

- pas de remboursement du troisième trimestre
- un avoir sur l'année scolaire prochaine
- un remboursement des familles ayant payées pour l'année

Après concertation, le conseil municipal décide d'accorder une remise de dette en faveur des familles d'un montant de :

- **15 € pour 1 enfant**
- **26 € pour 2 enfants**
- **36 € pour 3 enfants**

Un courrier va être adressé aux familles concernées.

COVID 19 – LOYER DU COMMERCE

La commune a suspendu le loyer pour le café restaurant suite à sa fermeture pour les mois d'avril, de mai et de juin.

Le loyer est de 1 000 € par mois.

Le conseil municipal peut accorder une remise gracieuse ou reporter les créances.

M le Maire propose deux solutions soit reporter le loyer sur plusieurs mois ou effectuer une remise gracieuse mais pour combien de temps.

Après concertation le Conseil Municipal **accorde une remise gracieuse de dette en faveur de la Société Kat Rose à : 2 contre, 2 abstentions et 15 pour,**

- **pour un montant de 3000 € équivalent aux loyers d'avril à juin**

Le conseil Municipal accorde une remise de 50% pour le mois de juillet et août à l'unanimité.

A partir du mois de septembre, le loyer sera de nouveau à 1000€.

DIVERS

[PEDT \(Projet Educatif Territoriale\)](#)

Mme PETITEAU informe les élus du prolongement de 3 ans du PEDT après remise à jour.

Assistante Maternelle

A la demande de Mme PETITEAU, la mairie a envoyé un questionnaire aux assistantes maternelles de la commune pour effectuer un bilan de l'accueil des 0-3 ans. Il y a de moins en moins de places. Les parents sont obligés de se diriger vers les communes voisines. Si à l'avenir, certains de ces enfants poursuivent leurs scolarités en dehors de notre commune cela pourrait poser un problème sur les effectifs de l'école et de la périscolaire. Il faut réfléchir sur un autre mode de garde.

Station d'épuration

Le début des travaux aura lieu début septembre. Une présentation de cette station est prévue lors du conseil municipal de septembre par un représentant de la Communauté de Communes de Sèvre et Loire.

Aménagement salle de sport

M GUILLOU présente l'aménagement en cours derrière la salle de sport. Le parking situé à côté de la salle va être refait car mal conçu par l'entreprise de travaux public et le lampadaire va être déplacé.

Ouverture salle de sport

Suite aux demandes de certaines associations, le Conseil Municipal autorise le twirling et le badminton à pratiquer du sport sous certaines conditions gouvernementales.

Repas des aînés

Il aura lieu le samedi 21 novembre 2020 à la salle polyvalente.

Terrains non entretenus

M le Maire explique qu'il a rencontré plusieurs propriétaires de la rue des Fontaines concernant l'entretien de leurs terrains afin d'éviter tout risque d'incendie.

Coupure de courant

Le 30 juin prochain, une coupure de courant aura lieu de 9h à 15h rue de la Chaussaire, rue d'Anjou et rue des Fontaines pour le raccordement de l'antenne et le renforcement du réseau. Les habitants ont été prévenu par ENEDIS.

Inondations du 9 mai

Une réunion s'est tenue le 11 juin avec les responsables de l'assainissement de la Communauté de Communes Sèvre et Loire (CCSL) et de l'EPTB (Etablissement Publics Territoriaux de Bassin) de la Sèvre Nantaise. Le syndicat doit établir un compte rendu sur les préconisations. Il s'agirait certainement d'une crue centenaire.

ZAC Multi-sites

Le site du Souchais devrait commencer à être viabilisé courant septembre. Il y aura 47 lots commercialisés en 2021.

Point CCSL

Piscines de Vallet et du Loroux Bottereau

Actuellement, la piscine de Vallet est fermée pour des travaux de réfection de la ventilation. Elle devrait ouvrir le 22 août.

La piscine du Loroux Bottereau fermera en fin d'année pour créer un bassin nordique et agrandir les vestiaires.

Vignoble à vélo

Il aura lieu le 6 septembre 2020 et le départ sera à Mouzillon.

Déchetteries

Elles sont ouvertes normalement depuis le 8 juin 2020.

INCIVILITÉ

Un exploitant agricole s'est fait vandaliser son canon. Celui-ci permettait l'éloignement des nuisibles. Suite à cet événement, sa culture a été totalement détruite par les oiseaux. Cette destruction de culture engendre une perte estimée à 5 000 € pour son exploitation agricole.